

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2016

---

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3803)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL74

présenté par  
M. Warsmann, rapporteur

-----

### ARTICLE 29

Substituer à l'alinéa 17 les deux alinéas suivants :

« *i*) L'article L. 1261-19 est ainsi modifié :

« – le premier et les deux derniers alinéas sont supprimés ;

« – au début du deuxième alinéa, le mot : « Elle » est remplacé par les mots : « L'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.